

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS BICHON SA à MONTBRISON

Description de l'établissement

Nom : BICHON SA
Adresse : 13 r moissons desroches
Commune principale : MONTBRISON (42147)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : 24.3Z - Fabrication de peintures et vernis
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 27/04/2023

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP40589460101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ :
La cessation des activités classées est notifiée régulièrement à l'administration préfectorale par l'exploitant SA BICHON en date du 5 octobre 1987.
L'actuel propriétaire du site, a mandaté EnvirEauSol pour un diagnostic complémentaire du site, après une mission effectuée en 2017/2018 par AD Environnement, dont les conclusions n'ont pas été communiquées à l'inspection. Le propriétaire souhaite aménager le site en vue de la réalisation d'un projet d'habitation collective.
Les diagnostics ont mis en évidence la présence de pollutions en HCT, BTEX et COHV dans les sols, et les eaux souterraines, préconisant d'étendre le réseau piézométrique et de réaliser un plan de gestion et une analyse des risques résiduels pour s'assurer de la compatibilité des milieux avec l'usage futur envisagé. Les analyses des sols montrent qu'il existe :
- au droit du bâtiment B, contamination ponctuelle en HCT avec concentration à 4 720 mg/kg MS pour des fractions assez lourdes
- dans les remblais et terrains naturels, anomalies diffuses en HCT, HAP , BTEX, métaux lourds
Les COHV n'ont pas pu être quantifiés, et certains sondages présentent des concentrations en fluorures qui déclassent les terres en « non inertes ».
En ce qui concerne les eaux souterraines, le sens d'écoulement des eaux n'est pas clairement établi, il est même inversé sur certaines campagnes. Les sols sont faiblement perméables, les ouvrages ont été rapidement asséchés et le dégazage constaté dans les piézomètres peut minimiser les valeurs relevées dans les eaux. Les prélèvements dans les eaux souterraines mettent en évidence un dépassement des valeurs de référence « eau potable » en BTEX, COHV, HAP (naphtalène) et HCT à des concentrations qui laissent supposer une diffusion hors site de la pollution. Une interprétation de l'état des milieux

apparaît nécessaire sur ce site.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 27/04/2023

Enjeux et environnement : Le site était autorisé par décision préfectorale du 5 mai 1906 car il relevait alors de la 2ème classe des établissements dangereux, insalubres et incommodes. Il fabriquait alors des vernis, puis des récépissés de déclaration ont permis la fabrication complémentaire de peintures industrielles et d'émaux. Le site a, dans ses dernières années d'activité, exploité également un stockage de propane et une activité de fabrication de peintures poudre. Lors du transfert des activités à SAVIGNEUX, le site a été exploité par les sociétés VACO et OCF, négociants en outillages dont les installations ne relevaient pas de la nomenclature des installations classées (ICPE). Depuis 2012 et la cessation d'activités d'OCF, le site est une friche industrielle. Il est donc considéré que la dernière activité relevant de la réglementation ICPE a cessé le 5 octobre 1987 (date de la déclaration de cessation des activités classées du site) et que la responsabilité des pollutions constatées en 2017, 2018 et 2022 relève de la SA BICHON qui a qualité de « dernier exploitant ». Le site est encore occupé par un certain nombre de bâtiments, vacants a priori, qui ont abrité les activités de fabrication et stockage de peintures, et les utilités du site. Dans une cour des cuves enterrées seraient encore présentes, et la seconde cour résulterait de la démolition de bâtiments de fabrication et stockage. Le site est localisé au sud-est de la commune de Montbrison, dans un environnement résidentiel. Le canal du Forez, exploité pour l'eau potable, coule à 300 m au Nord et à l'Est des installations (avec captage AEP à 340 m au Nord-Ouest), le Vizézy s'écoule quant à lui à 200 m au Nord-Ouest. Le sol du tènement présente des zones non revêtues, des zones enrobées dont le revêtement est fissuré et des zones couvertes de dalles béton dans les cours et bâtiments. Le site est clôturé et son accès limité.

Description³ :

La société BICHON, a rempli ses obligations en mettant le site en sécurité, sans pouvoir statuer sur le caractère régulier des actions conduites. Néanmoins, la découverte en 2017/2018 de pollutions des milieux sols et eaux souterraines, notifiée à l'Administration en novembre 2022, conduit à rechercher un éventuel ayant-droit de la société BICHON et à apprécier la possibilité de le mettre en cause.

Après diverses recherches, il ressort que la cessation de BICHON ayant été opérée en 1987, la prescription trentenaire rendrait inopérante toute tentative de mise en cause de son ou ses ayant-droit potentiels : l'exploitant ayant cessé son activité régulièrement en 1987, la prescription trentenaire s'applique, à moins de justifier que les risques induits par l'installation mise à l'arrêt ont été cachés. L'instruction de cette affaire par l'inspection ne permet pas une telle conclusion, l'identification d'un ayant-droit au dernier exploitant ne pouvant conduire à sa mise en cause au cas précis.

Eu égard aux éléments de connaissance disponibles et à la réglementation applicable tant au moment de la cessation d'activité qu'à ce jour, et même si le préfet de la Loire dispose du pouvoir de police ICPE quant aux pollutions en place, l'inspection ne peut qu'émettre les recommandations ci-après :

- surseoir au projet d'aménagement jusqu'à une connaissance plus fine du site qui permette de valider les conclusions de l'analyse des risques résiduels (ARR/EQRS)

- procéder à des analyses des sols plus profonds pour savoir si pollutions hors écoulements d'eaux (on ne peut pas vraiment parler de nappe) et en tout état de cause au-delà de 3 m
- implanter des piézomètres hors site des deux cotés, pour analyses des eaux souterraines, car
 - le terrain est d'une faible superficie, il semble difficile de valider un sens d'écoulement sur un si petit périmètre
 - les niveaux piézométriques relevés donnent un sens contradictoire entre deux campagnes
 - il est nécessaire de savoir si des pollutions sont présentes dans les eaux hors site (puits privé et piézo supplémentaires). Si l'aménageur ne peut procéder à ces analyses complémentaires, une intervention Ademe pourrait être envisagée pour réaliser des caractérisations préalables et définir les investigations nécessaires, qui pourraient alors être prescrites par arrêté préfectoral
- réaliser des campagnes de prélèvement et analyses des eaux souterraines en périodes de hautes eaux et basses eaux sur les piézomètres sur site et hors site
- faire réaliser une interprétation de l'état des milieux (IEM) hors site
- traiter les eaux souterraines sur site, en fonction des résultats de l'IEM, et de l'EQRS pour la partie sur site
- nécessité éventuelle de restaurer l'état des milieux hors site (eaux souterraines)
- nécessité d'informer ARS car Canal du Forez : périmètre rapproché de la prise AEP à 150 m du site

Les analyses des sols adressées à l'inspection montrent qu'il existe :

- au droit du bâtiment B, contamination ponctuelle en HCT avec concentration à 4 720 mg/kg MS pour des fractions assez lourdes
- à proximité du transformateur désaffecté T1, anomalie ponctuelle avec concentration en PCB à 0,24 mg/kg MS
- dans les remblais et terrains naturels, anomalies diffuses en HCT, HAP (jusqu'à 5,69 mg/kg MS), BTEX (jusqu'à 0,63 mg/kg MS), métaux lourds dont des concentrations maximales en cuivre (50,2 mg/kg MS), plomb (228 mg/kg MS), zinc (358 mg/kg MS) et mercure (0,14 mg/kg MS).

Les COHV n'ont pas pu être quantifiés, et certains sondages présentent des concentrations en fluorures qui déclassent les terres en « non inertes ».

En ce qui concerne les eaux souterraines, six piézomètres, installés jusqu'à 8 m de profondeur, ont été prélevés. Les eaux souterraines présentent des pollutions beaucoup plus évidentes. Les positions des ouvrages sont théoriques, car le sens d'écoulement des eaux n'est pas clairement établi, il est même inversé par rapport à la campagne de 2018 (sens constaté vers le Nord-Est, alors que la campagne de 2022 donne un sens vers le Sud-Ouest). Les sols sont faiblement perméables, les ouvrages ont été rapidement asséchés à l'exception notable de PZ5 (aval centre), et le dégazage constaté dans les piézomètres peut minimiser les valeurs relevées dans les eaux.

Les valeurs de référence « eau potable » sont dépassées en Benzène sur les ouvrages amont supposé PZ4 et amont latéral supposé PZ2, avec des concentrations de 32,2 et 102 µg/l. Il en est de même sur PZ2 pour le toluène à 102 µg/l, l'éthylbenzène à 16 300 µg/l et les Xylènes à 8 450 µg/l.

Les COHV sont également présents en concentrations supérieures aux valeurs « eau potable » :

- Le TCE est quantifié en PZ1 (aval éloigné supposé) à 51,3 µg/l, en PZ3 (amont supposé) à 26,1 µg/l et en PZ5 (aval centre supposé) à 204 µg /l
- le C1,2DE +T1,2DE est quantifié en PZ2 (amont latéral) à 4 020 µg/l, en PZ3 (amont) à 2,84 µg/l, en PZ4 (amont supposé), 91,5 µg/l et

en PZ5 (aval centre supposé) à 77,5 µg/l

• La somme des chloroforme, bromoforme, bromodichlorométhane et dibromochlorométhane est quantifiée à 6 200 µg/l en PZ2 (amont latéral supposé), 207 µg/l en PZ4 (amont supposé) et 5 390 µg/l en PZ5 (aval centre supposé)

Le naphthalène (HAP) est présent en PZ2 (amont latéral supposé à 3 500 µg/l.

Les hydrocarbures en fractions légères (C5-C40) sont relevés à une concentration de 2,5 mg/l en PZ2 (amont latéral supposé).

Il est conclu sur l'impossibilité de mettre en cause un exploitant d'ICPE ou un ayant-droit de ce dernier du fait de la prescription trentenaire. Le site présente des pollutions identifiées par analyses de sols et eaux souterraines qui, bien qu'incomplètes, conduisent à proposer son classement en Secteur d'Information sur les Sols pour assurer la conservation de leur mémoire.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : COHV, solvants chlorés, fréons

Hydrocarbures et indices liés

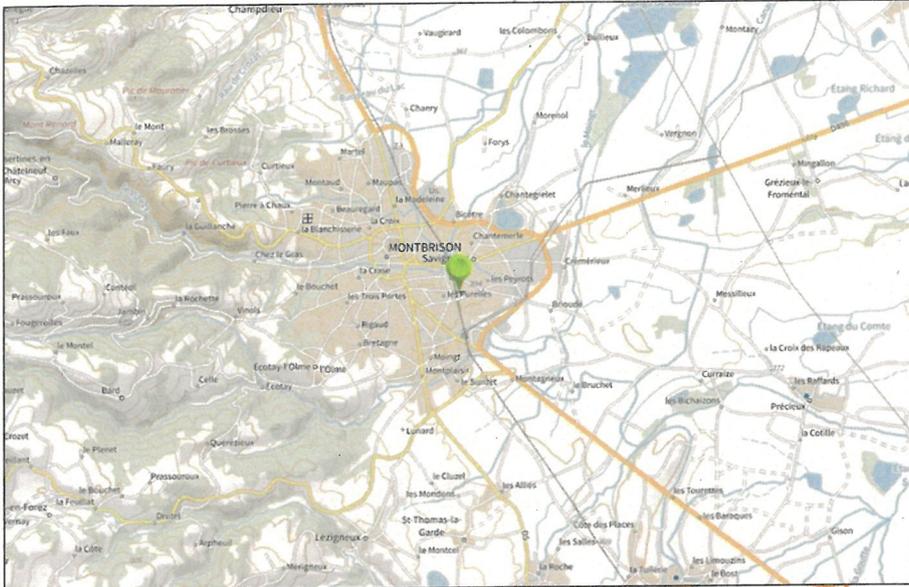
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Montbrison	1	BM	0004	42

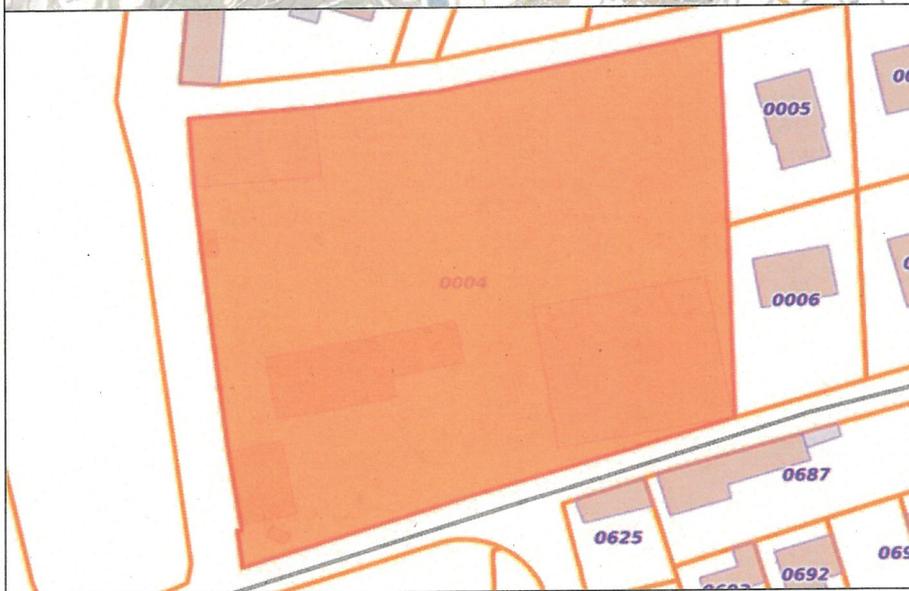
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification :
SSP40589460101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire
Express (PCI) IGN®

Classification :
SSP40589460101

Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 784189.7706417744, Lat. : 6500837.439408656

Superficie estimée :

6309 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

